

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-05

AVIS SUR LA DEMANDE D'AGRÉMENT DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DES ÎLES DE GUADELOUPE EN TANT QUE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu l'article 52 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n°2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2023 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN après examen du dossier le 31 janvier 2025 ;

Saisine du Groupe de travail Flore-Fonge-Habitats-CBN :

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvage » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN d'évaluer la demande d'agrément du **au titre de Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe (CBN-IG)**. **Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN** réuni le vendredi 31 janvier 2025.

Documents examinés :

- **Dossier de demande d'agrément au titre de Conservatoire de Botanique National des Îles de Guadeloupe** – Période 2024-2034 / Projet d'établissement. (28/06/2024)
- **Rapport de Yves Piquot**, rapporteur du GT FFH-CBN du CNPN, sur la demande d'agrément au titre de Conservatoire de Botanique National des Îles de Guadeloupe (18/11/2024).
- **Avis de la DEAL de Guadeloupe** : Note au CNPN relative à la demande d'agrément du Conservatoire de Botanique des Îles de Guadeloupe du 25/01/2025.
- **Demande d'agrément au titre de Conservatoire de Botanique National des Îles de Guadeloupe** : Audition devant le GT « Flore-Fonge-Habitats-CBN » du CNPN (Diaporama & document PDF du 31/01/2025)

Éléments de contexte et projet d'établissement

Le **Conservatoire Botanique des Îles de Guadeloupe** (CB-IG) est l'un des cinq pôles de l'**Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe** (ARB-IG), établissement public de coopération environnementale (EPCE) créé le 11 février 2021 entre la région Guadeloupe, l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'État. L'agence porte à ce titre la demande d'agrément pour son pôle Conservatoire Botanique.

L'ARB-IG est une structure opérationnelle visant à la préservation et la restauration de la biodiversité de l'archipel guadeloupéen. A travers son pôle CB-IG, l'Agence collabore d'ores et déjà avec les structures de conservation de la nature (notamment Parc National de Guadeloupe - PNG, Conservatoire du Littoral - CDL, Office National des Forêts - ONF), les services de l'Etat (DEAL), l'OFB et les communes, ainsi que dans le cadre des Atlas de Biodiversité Communales ou des opérations « Territoires Engagés pour la Nature (TEN) ».

La présente demande d'agrément du CB-IG au titre de Conservatoire Botanique National est présentée par Madame Sylvie Gustave-dit-Duflo, présidente de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe, vice-présidente du Conseil Régional de Guadeloupe et actuelle présidente du Conseil d'administration de l'OFB. L'agrément est demandé pour la période 2025-2035, pour l'ensemble des îles et îlets formant l'archipel guadeloupéen. Celui-ci présente une flore très riche avec un taux d'endémisme important : 1475 espèces de plantes vasculaires indigènes décrites à ce jour, dont 25 espèces strictement endémiques des îles de Guadeloupe et 168 endémiques des îles des Petites Antilles. Mais cette diversité est fragile : la pression foncière qui s'exerce notamment sur le littoral, l'étalement urbain peu contrôlé etc., s'ajoutent aux impacts de plus en plus marqués des changements climatiques. Si on considère en plus l'impact environnemental de l'insecticide chlordécone, les enjeux de conservation et de restauration des habitats dégradés sont majeurs. Le CB-IG identifie 253 espèces menacées, dont 78 avec un statut « En danger critique » (CR), 6 espèces ayant d'ores et déjà disparu. Autre enjeu : le CB-IG estime à 1142 le nombre d'espèces exotiques présentes sur l'archipel guadeloupéen, dont 32 sont considérées comme envahissantes, 8 de ces espèces occasionnant un haut niveau d'impact sur les habitats naturels.

Les 5 pôles de l'ARB-IG comptent actuellement 16 personnes, dont 4 affectés au CB-IG en équivalent temps plein :

- un responsable du pôle conservatoire botanique, Marc Gayot,
- 2 personnes sur les missions d'appuis réglementaires et de connaissance de la flore,
- 1 personne en charge de la gestion et du développement du système d'information de données et du système d'information géographique.

Le CB-IG, au même titre que les autres pôles de l'ARB-IG, bénéficie de l'appui du service administratif. L'ARB-IG est également doté d'un pôle d'ingénierie de projet (IP) qui accompagne les acteurs privés et publics, notamment les collectivités, dans l'émergence de leurs projets en faveur de la biodiversité. Ce pôle IP est un atout majeur pour l'agence et pour le conservatoire botanique en particulier.

L'équipe actuelle répond sans conteste aux besoins immédiats de connaissances et aux besoins d'appui des partenaires publics ou privés, mais le CB-IG doit absolument être consolidé à court et moyen terme pour répondre au cahier des charges d'un Conservatoire botanique national. À court terme (c'est à dire sur les 3 années à venir), en prévision du développement de ses activités, il est prévu d'augmenter l'effectif du CB-IG pour aboutir à 8,6 équivalent temps plein (ETP) en 2026, soit comme temps plein pour le CB-IG, soit comme temps partagé avec les autres pôles. Sont considérés comme prioritaires :

- un ETP sur les enjeux de conservation *in-situ* et d'appui à la restauration des habitats dégradés ;
- un ETP en production végétale *ex-situ* ;
- un ETP consacré à la lutte contre les EEE et au développement de la filière « Végétal Local » ;
- un ETP sur la mission herbier / base de données flore.

Ce plan de renforcement de l'équipe du Conservatoire est soutenu par Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo, Présidente de l'ARB-IG et Vice-Présidente du Conseil Régional de Guadeloupe.

L'ARB-IG est financée par les dotations de ses membres fondateurs à hauteur de 630 000 €, correspondant à un versement de 300 000 € du Conseil Régional, 300 000 € de l'Office Français de la Biodiversité et 30 000 € de la DEAL. En 2025, Le Conseil Départemental devrait rejoindre les membres fondateurs de l'ARB-IG et contribuer au budget à hauteur de 200 000 €. Ainsi, le budget annuel de l'ARB-IG se portera, au minimum, à 830 000 €, auquel s'ajoutera, après obtention de l'agrément en tant que Conservatoire Botanique National (CBN), la subvention de fonctionnement du ministère attribuée par la DEAL, de l'ordre de 376 000 €, destinée à financer la mise en œuvre des Missions d'Intérêt Général confiées aux CBN par l'État.

Par ailleurs, le travail réalisé conjointement par le pôle CB et le pôle ingénierie de projet a permis de compléter la dotation de base par plusieurs contrats (dont : BestLife 2023-2026, Patrinat-MNHN, etc.).

Le CB-IG bénéficie actuellement de locaux sur deux sites : le site principal de l'ARB-IG, à Gourbeyre et l'antenne technique au Domaine de Duclos du centre INRAE Antilles-Guyane, à Petit-Bourg. Les conditions d'hébergement des salarié.es sont correctes, l'équipement informatique est à jour. Néanmoins, l'espace de travail à l'ARB-IG va rapidement s'avérer insuffisant avec l'accroissement de l'équipe et le besoin en équipement propre du CB-IG. En effet, le bâtiment de l'ARB est (presque) entièrement occupé, avec des possibilités d'extension limitées.

Au domaine du Duclos du centre INRAE Antilles-Guyane, le CB-IG bénéficie d'une antenne technique où officient 3 personnes en ETP. Le CB-IG a développé depuis sa création un partenariat avec cet institut de recherche, permettant à l'équipe du Conservatoire un accès privilégié à l'herbier GUAD (herbier de référence pour la flore de Guadeloupe), de disposer de bureaux, d'un espace de laboratoire, d'espaces de production et d'outils techniques mutualisés. La localisation de l'antenne technique est stratégique, permettant de rayonner aisément dans l'ensemble de l'archipel, en particulier lors des missions d'inventaire. Ceci n'est pas le cas du site de Gourbeyre qui accueille le siège de l'ARB-IG au sud de Basse-Terre, trop éloigné de nombreux sites présentant des enjeux majeurs de conservation comme les forêts sèches de Grande-Terre, avec en plus, la densité du trafic routier qui peut augmenter les temps de trajets.

Lors d'un échange avec Mme Sylvie Gustave-dit-Duflo, a été évoqué un projet de bâtiment collectif regroupant une partie des structures dédiées à l'étude et à la protection de la Nature. Ce bâtiment pourrait regrouper entre autres, les services de l'ARB avec le pôle du Conservatoire botanique mais également les services du Conservatoire du littoral (CDL) et éventuellement du Conservatoire des espaces naturels (CEN). Dans tous les cas, il y a urgence à identifier une solution pérenne au regard de la montée en effectif attendue du CB-IG et plus largement de l'ARB-IG.

Un Conseil scientifique (CS) est proposé pour l'agrément. Sa composition pressentie témoigne d'un souci d'excellence scientifique, ainsi que d'une volonté forte de développer des collaborations internationales, avec la contribution d'experts internationaux. Les CBN sont en première ligne pour diagnostiquer les impacts des aléas climatiques sur les végétations et constituent à ce titre des observatoires dont l'importance ira croissante.

- On peut suggérer au CB-IG (ainsi qu'à l'ensemble des CBN) de compléter le CS par un.e météorologue / climatologue dont les compétences permettraient de mieux appréhender les changements de végétations constatés ou à venir.
- On peut également suggérer davantage d'ouverture à la fois vers les sciences sociales (ethnobotanique, techniques d'entretiens, géographie) et vers l'écologie des communautés, en particulier pour la prise en compte des interactions faune/flore dans les programmes de conservation des espèces en danger d'extinction.

Enfin, La gestion des EEE est d'autant plus complexe qu'il est nécessaire de prendre en compte l'attachement des habitants des Iles de Guadeloupe à certaines espèces introduites ; un des exemples les plus significatifs étant celui de l'arbre à pain (*Artocarpus altilis*). La lutte contre les EEE passe donc aussi par une réflexion sociologique sur les usages et par les alternatives locales à l'exploitation d'espèces introduites d'usage ornemental, alimentaire, médicinal et de production de bois.

- C'est pourquoi le GT FFH-CBN suggère également d'inclure un.e ethnobotaniste dans le CS pour engager ces réflexions.

Le CB-IG a rassemblé l'ensemble des données floristiques géolocalisées connues en Guadeloupe (environ 130 000 données). Leur analyse permet de quantifier et de prioriser les besoins d'inventaires par groupes taxonomiques, par zone géographique, par habitat et par statut de conservation, tant pour les espèces que pour les habitats. L'actualisation de l'inventaire ZNIEFF constitue une urgence, compte tenu de l'accroissement des pressions anthropiques et de l'ancienneté des données qui ont conduit à leur délimitation actuelle. Pour compléter leur modernisation, réalisée dans le cadre d'un partenariat avec la DEAL, le Conservatoire prévoit d'inventorier 40 mailles supplémentaires par an. La réalisation de prospections par mailles représentatives de 1km² doit aussi servir à l'élaboration de l'Atlas de la Flore.

Le CB-IG doit enfin augmenter son expertise sur la fonge, les lichens, la bryoflore et les algues d'eau douce, groupes sur lesquels il a déjà mobilisé les meilleurs spécialistes nationaux. Mais les inventaires actuels pour ces groupes taxinomiques restent très parcellaires.

- Le *GT Flore-Fonge-Habitats-CBN* encourage donc le CB à se doter *a minima* et à moyen terme d'une compétence Fonge au regard de la diversité et des enjeux de conservation de ce groupe.

Un des plus gros chantiers prioritaires pour le Conservatoire concerne la typologie fine des communautés végétales. Plutôt que de produire un Cahier d'habitats et un Catalogue des végétations, l'équipe envisage d'adapter le protocole CarHab au contexte antillais. Le CB-IG s'engage, sur la période d'agrément, à porter ou accompagner les initiatives de production d'une typologie opérationnelle cartographiée, en lien direct avec le CBN de Martinique et les initiatives régionales ou nationales actuelles. Le CB-IG portera le prochain PNA en faveur des espèces des forêts néphéléphiles et forêts moussues des îles tropicales françaises avec les CBN de Martinique et de Mascarin. Deux autres PNA sont en cours d'élaboration :

- un PNA en faveur des espèces de la flore littorale sèche, qui comprennent un tiers de la flore menacée de Guadeloupe,
- un PNA en faveur des espèces de ripisylves, ce dernier faisant déjà par convention l'objet d'une note d'argumentaire en cours de rédaction (*livraison à la DEAL prévue début février 2025*).

Analyse du dossier de demande d'agrément du CB-IG :

Le très jeune CB-IG s'est d'ores et déjà imposé comme acteur clé dans l'expertise écologique à l'échelle de la Guadeloupe et comme partenaire de confiance pour l'ensemble des collectivités territoriales ou nationales. Il intervient en appui direct des acteurs de la conservation du territoire : PNG, OFB, ONF, CDL, collectivités, et bientôt le CEN Guadeloupe, en amont (établissement des bilans stationnels), et en aval des opérations de gestion (suivi régulier des stations). Son équipe assure également un travail d'animation et de structuration des réseaux d'acteurs (associations naturalistes, réseaux professionnels, botanistes amateurs).

Le GT souligne aussi l'implication du CB dans la formation universitaire, l'équipe s'étant engagée dans la réalisation d'une unité d'enseignement de botanique au profit des étudiants de l'Université des Antilles.

Le CB-IG remplit déjà l'essentiel des missions dévolues à un CBN sur l'ensemble de son territoire d'agrément, malgré des conditions de travail parfois difficiles liées au contexte de montagne et à son insularité. La montée en compétence sur les taxons fonge, lichens, et algues d'eau douce, est déjà engagée grâce à des formations assurées par les meilleurs spécialistes nationaux. Le CB sera opérationnel à court terme sur l'étude de ces taxons. Le temps consacré aux opérations de conservation et d'appui aux services de l'État et aux collectivités est considérable. Il est très supérieur à la moyenne des CBN : en effet, en tant que pôle de l'ARB-IG, le CB-IG est davantage sollicité que les CBN ayant d'autres statuts juridiques.

Néanmoins, pour mener pleinement à bien les missions d'intérêt général (MIG) confiées aux CBN par l'État et en particulier l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques auprès de ses services, il y a nécessité de renforcer diligemment la capacité de charge et certaines compétences spécialisées de l'équipe par une augmentation des ETP. La subvention de fonctionnement complémentaire attribuée au CBN par le ministère via la DEAL y contribuera : la perspective du passage à 8,6 ETP d'ici 2026 est donc un objectif réaliste. Au-delà du nombre d'ETP, il est également essentiel de veiller à la fidélisation des collaborateurs par des contrats professionnels stabilisés, non précaires : les contrats à durée déterminée (CDD) et de volontaires au Service civique (VSC) ne peuvent constituer que des solutions transitoires, dans l'attente de la généralisation de contrats à durée indéterminée (CDI).

le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN émet un avis très favorable à l'unanimité à la demande d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe pour l'ensemble des îles et îlets de l'archipel, présentée par l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe, assorti de recommandations :

- Renforcer l'équipe du Conservatoire en augmentant les effectifs (il y a besoin d'au moins 8,6 ETP pour assurer les missions CBN), tout en veillant à pérenniser le statut des contrats professionnels.
- Poursuivre le travail de coordination, de formation et d'animation du réseau de correspondants, botanistes amateurs, mycologues, techniciens de terrain, élus, mais aussi d'observateurs occasionnels en mobilisant, entre autres, les sciences participatives comme outils de formation, de mobilisation et de production de données, et des outils d'échanges comme les réseaux sociaux. Le Conservatoire peut s'appuyer pour cela sur les autres pôles de l'ARB-IG.
- Développer l'engagement en faveur de la marque « Végétal Local », compte tenu des remarquables opportunités de valorisation de végétaux indigènes de ce « hotspot de biodiversité » des Antilles, par exemple pour la restauration de fonctionnalité écologique, la phytoremédiation des terres polluées par le chlordécone, l'utilisation domestique des plantes sauvages (pharmacopée, ornement, condiments *etc.*).
- Engager à moyen termes un volet stratégique Fonge parallèlement à l'effort actuel de formation, compte tenu des forts enjeux de conservation de ce groupe taxinomique.

- Envisager d'associer au conseil scientifique des compétences spécialisées en ethnobotanique et sciences sociales (ex. perception et usages des espèces indigènes ou exotiques), en écologie des communautés (ex. interactions mutualistes faune / flore dans les programmes de conservation espèces), en météorologie et climatologie (changements et évolution des communautés végétales). Encourager un travail de recherche en écologie des communautés végétales intégrant les interactions plantes-pollinisateurs et plantes-disperseurs dans les enjeux de conservation.
- Obtenir une garantie de mise à disposition d'un site adapté à la taille de l'équipe avec une localisation stratégique sur l'île, et disposant de locaux adaptés à ses missions : laboratoires et espaces de conservation des collections (serres et pépinières, banque de graines, herbier), système informatique, espace documentaire, salle de médiation et d'animation scientifique.
- Assurer l'interopérabilité entre la base de données en cours de construction et la future base de données de référence des CBN.

Avis du CNPN

Suite aux éléments présentés dans le dossier, **le CNPN donne un avis favorable à l'unanimité** (24 votants) à la demande d'agrément du Conservatoire Botanique National des Îles de Guadeloupe, avec la recommandation complémentaire suivante :

- Renforcer les formations spécialisées permettant d'assurer dans la durée, et de façon stable d'emploi sur place, les missions scientifiques et techniques des CBN, compte tenu du temps long nécessaire à l'acquisition d'une expertise consolidée dans ces domaines de compétence.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN



Bruno Bordenave

Le président du Conseil national de la protection de la nature



Loïc MARION